

INSCRIPTION VIDE GRENIERS DU 30 JUIN 2019

Organisé par le SC Moulins Lès Metz.

Rue Constantine à Moulins les Metz (Quartier St Pierre - 57160).

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier avant le 22 juin 2019

Mr. Mme . Mlle (Entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tel :

Je suis : **Particulier**

Document d'identité obligatoire :

Carte identité - Passeport - Permis de C. N°.....

Délivré le : /..... /..... par : de :

N° de plaque d'immatriculation :

Fournir une photocopie de votre carte d'identité, passeport ou Permis de conduire (Obligatoire).

Je réserve un (ou plusieurs) emplacement(s) aux conditions suivantes :

5 mètres avec voiture pour 10 € 10 mètres avec voiture pour 20€

15 mètres avec voiture pour 30 € 20 mètres avec voiture pour 40€

25 mètres avec voiture pour 50 € 30 mètres avec voiture pour 60€

Je vous envoie un chèque à l'ordre du SC Moulins d'un montant de :€

Pour : emplacement(s). A : SC Moulins – 6 route de Corny – 57420 Fey.

Attention : Voiture avec remorque : 10 mètres minimum Obligatoire.

Camionnette : 10 mètres minimum Obligatoire.

Pas de vente au mètre.

Pas de paiement en espèces.

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

- Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous.
- Je joins le chèque de règlement à l'ordre de : SC Moulins et l'envoie pour le 22/06/2019 dernier délai.
- Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous.
(Renseignements identité obligatoires)
- J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du Code pénal)

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU SC MOULINS LES METZ DU 01/07/2018

1. Les réservations pourront être prises par téléphone au **07 64 08 17 08**
Elles ne seront effectives qu'à réception :
 - a. Du règlement par chèque à l'ordre du SC MOULINS au plus tard le 22 juin 2019 à l'adresse suivante : SC MOULINS 6 route de Corny 57420 FEY.
 - b. De la fiche de réservation dûment complétée (N° Carte identité + N° Plaque Immatriculation + téléphone portable)
 2. Toutes inscriptions incomplète sera refusée.
 3. Le prix de l'emplacement est de 10 euros les 5 mètres linéaires. Fin du Vide greniers à 17h00.
 4. L'attribution des places relève de la seule responsabilité du placier. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours.
 5. Le SC Moulins se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation, notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.
 6. Le jour du Vide greniers, les exposants particuliers devront être munis d'une pièce d'identité. Sans cette pièce, les exposants ne seront ni acceptés, ni remboursés de leurs frais d'inscription.
 7. Conformément à la législation en vigueur, les participants non professionnels fourniront une attestation sur l'honneur indiquant qu'ils ne participent pas à plus de deux brocantes dans l'année et qu'ils ne vendent que des objets personnels usagés.
 8. Aucune marchandise neuve à la vente, y compris pour les professionnels.
 9. La marchandise devra être la seule propriété de l'exposant, en cas de contrôle, sa responsabilité sera engagée.
Nous rappelons par ailleurs que sont interdits à la vente :
 - Les animaux
 - Les cassettes, dvd, revue, livre, objet...à caractère pornographique. Il en va de même pour toutes publications incitant à la haine raciale et les objets contrefaits.
 - Les armes à feu, armes blanches, munitions, pistolets à plombs ou à billes, tout engin explosif ou gaz de défense.
 - Les copies d'œuvres (musicales, cinématographique, littéraires...), copie de jeux ou logiciels.
- Toute dérogation constatée après contrôle entraînera l'exclusion de la manifestation.
10. Le SC Moulins décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.
 11. Aucune vente de boissons, confiseries ou autres denrées alimentaires n'est autorisée par les exposants.
 12. Les loteries et pêches à la ligne ne sont pas autorisées.
 13. La distribution de tracts sur la manifestation est limitée aux tracts annonçant des vides greniers.
 14. L'accueil des participants se fera de 05h30 à 7h30. Passé ce délai (après 07h30), les emplacements vides seront redistribués.
 15. En cas de mauvais temps ou de non occupation de stand, les exposants ne seront pas remboursés des frais d'inscription.
 16. La place octroyée sera rendue sans dépôt de marchandises invendues. Des poubelles seront mises à disposition des exposants.

Le Comité du SC Moulins les Metz.